

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Arnica montana D15 Similasan

N° d'article 48300000

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produits médicaux

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

#### **Conseils de prudence**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Étiquetage réduit (<= 125 ml)****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

**2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution alcoolique  
Extraits des plantes médicinales  
Produits médicinaux

**Autres ingrédients****éthanol**

No. CAS	64-17-5
No. EINECS	200-578-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43-0098

Concentration	>=	25	<	50	%
---------------	----	----	---	----	---

Le renvoi: [3]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2	H225
--	--------------	------

**Notent**

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

**Autres données**

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### **En cas d'ingestion**

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### éthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S Remarque: SSc; Formal; INRS NIOSH

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### éthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	dermale		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	343		mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Ouvrier		
Durée d'exposition	Long terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	950		mg/m <sup>3</sup>

#### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

##### éthanol

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Conditions	Long terme		
Concentration	0.96		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0.79		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

Concentration	3.6	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	2.9	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Occasionel	
Concentration	2.75	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	580	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

### Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

### Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Alcool
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 78 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	> 24 °C
Source	Banque de données de substances GESTIS
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 5.8 kPa
Source	Banque de données de substances GESTIS
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
Valeur	0.94 g/cm <sup>3</sup>

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****éthanol**

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

**éthanol**

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****éthanol**

Espèces	lapin		
DL50		15800	mg/kg

**éthanol**

NOAEL		8232	mg/kg
-------	--	------	-------

**Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****éthanol**

Espèces	rat		
CL 50		30000	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme	Vapeurs		

**Corrosion/irritation cutanée**

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****éthanol**

évaluation Non irritant

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****éthanol**

évaluation irritant

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation (Composants)****éthanol**

évaluation non sensibilisant

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité (Composants)****éthanol**

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

**Autres données**

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### éthanol

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	8140			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### éthanol

Espèces	Daphnia magna			
CE50	9000	à	14000	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité (Composants)

##### éthanol

Valeur	94			%
évaluation	Facilement biodégradable			

#### Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

##### éthanol

Valeur	0.93	à	1.67	mg/g
--------	------	---	------	------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

##### éthanol

log Pow	-0.31
---------	-------

#### facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

##### éthanol

BCF	0.66
-----	------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)

##### éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

canalisation. Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**




#### **Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1170	1170	1170
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ÉTHANOL EN SOLUTION	ETHANOL SOLUTION	ETHANOL SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		
Code de restrictions en tunnels	D/E		

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)      WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### **Autres informations**

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion  $\geq 0,1$  % p/p.

Nom commercial: Arnica montana D15 Similasan

Numéro de la matière: 483000

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.03.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 02.03.26

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

basé sur des données de test

### **mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Flam. Liq. 3

Liquide inflammable, Catégorie 3

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.